

RAPPORT DE VÉRIFICATION PARTICULIÈRE

EXAMEN D'ADMISSION À LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE(IER) (SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022)

RAPPORT D'ÉTAPE 2, PARTIE IV : ANALYSE DES
RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ
AUX PERSONNES CANDIDATES
(EXPÉRIENCE DE L'EXAMEN)

COMMISSAIRE À L'ADMISSION AUX PROFESSIONS

Mai 2023

Numéro de dossier

5300-22-001

Profession(s) concernée(s)

Infirmière et infirmier

Le présent document est publié sur les pages Web du commissaire du site de l'Office des professions du Québec à l'adresse suivante :

<https://www.opq.gouv.qc.ca/commissaire/publications>.

Pour tout renseignement, s'adresser au bureau du commissaire :

500, boulevard René-Lévesque Ouest

6e étage, bureau 6.500, C.P. 40

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 864-9744

Sans frais : 1 800 643-6912

Télécopieur : 514 864-9758

Courriel : commissaire@opq.gouv.qc.ca

Tous droits réservés pour tous les pays

© Gouvernement du Québec, 2023

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
2	MÉTHODOLOGIE DU QUESTIONNAIRE	1
2.1	Conception du questionnaire	1
2.2	Administration du questionnaire.....	1
2.3	Analyse des résultats.....	2
3	PROFIL DES RÉPONDANTS	3
3.1	Résultats à l'examen selon le parcours de formation	3
3.2	Externat et travail en tant que CEPI	4
4	APPRÉCIATION DE L'EXAMEN.....	4
4.1	Énoncés des questions et méthode d'analyse	4
4.2	Appréciation générale des éléments de l'examen.....	5
4.3	Corrélation entre l'appréciation et le degré de réussite de l'examen selon le parcours de formation	7
4.4	Corrélation entre l'appréciation de la difficulté de l'examen et sa réussite, selon les établissements d'enseignement.....	9
4.5	Conclusions.....	11
ANNEXES		13
	Annexe 1 : Extrait du questionnaire standardisé.....	13
	Annexe 2 : Représentativité des répondants comparativement à l'ensemble des personnes candidates.....	15

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des résultats à l'examen professionnel des répondants (classée par ordre croissant de la proportion d'échecs), selon les parcours de formation.....	3
Figure 2 : Selon le parcours de formation, répartition (classée par ordre décroissant) des répondants ayant effectué un externat et ayant travaillé en tant que CEPI avant de se présenter à l'examen professionnel.....	4
Figure 3 : Répartition de l'appréciation des éléments de l'examen par l'ensemble des répondants.....	6
Figure 4 : Répartition de l'ensemble des répondants selon leur parcours de formation ayant apprécié défavorablement les éléments de l'examen.....	6
Figure 5 : Selon le parcours de formation, proportion de répondants ayant réussi et échoué l'examen avec une appréciation défavorable des éléments de clarté de l'examen ainsi que de son niveau de difficulté.....	8
Figure 6 : Par institution universitaire, proportion de répondants ayant réussi et échoué l'examen avec une appréciation défavorable du niveau de difficulté de celui-ci	9
Figure 7 : Par établissement d'enseignement collégial offrant le programme de DEC (180.A0) et ayant plus de 20 répondants, proportion de répondants ayant réussi et échoué l'examen avec une appréciation défavorable du niveau de difficulté de celui-ci	10

ABRÉVIATIONS

AEC :	Attestation d'études collégiales
CEPI :	Candidat(e) à l'exercice de la profession infirmière
DEC :	Diplôme d'études collégiales
UQAC :	Université du Québec à Chicoutimi
UQO :	Université du Québec en Outaouais
UQTR :	Université du Québec à Trois-Rivières

AVANT-PROPOS

Le Rapport d'étape 2 de la vérification, portant sur la méthodologie de l'examen professionnel de l'Ordre, est constitué des documents suivants :

- [Partie I](#) : état de l'enquête, conclusions et recommandations sur la méthodologie de l'examen ;
- [Partie II](#) : rapport d'expertise sur des aspects méthodologiques de l'examen ;
- [Partie III](#) : analyse des données des personnes candidates à la séance de septembre 2022 de l'examen ;
- [Partie IV](#) : analyse des réponses au questionnaire administré aux personnes candidates (expérience de l'examen), soit le présent document.

Tous ces documents sont disponibles sur les [pages Web du commissaire](#).

1 INTRODUCTION

À la suite des résultats de l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (ci-après « l'Ordre ») à sa séance du mois de septembre 2022, le Commissaire à l'admission aux professions a lancé une vérification particulière (enquête) concernant l'examen professionnel en vue de l'admission à la profession d'infirmière(ier) au Québec. Cet examen est sous la responsabilité de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (ci-après « l'Ordre »). La vérification porte sur l'examen en tant que tel, de même que sur la formation et la préparation à l'examen des personnes candidates.

Dans le cadre de l'enquête, un questionnaire¹ a été envoyé le 10 février 2023 à l'ensemble des personnes candidates présentes à la séance du 26 septembre de l'examen professionnel afin de recueillir des informations concernant l'appréciation des éléments de l'examen et de sa préparation ainsi que de leur formation reçue pendant la situation socio-sanitaire amorcée à l'hiver 2020.

Dans ce premier sommaire seront illustrés les résultats du questionnaire portant sur l'appréciation des éléments de l'examen par les personnes candidates ayant répondu au questionnaire.

Un second sommaire, qui sera publié ultérieurement, présentera les résultats du questionnaire portant sur le parcours de formation suivi par les personnes candidates et sur leur préparation avant de se présenter à l'examen professionnel du 26 septembre 2022.

2 MÉTHODOLOGIE DU QUESTIONNAIRE

2.1 Conception du questionnaire

Le questionnaire contient 28 questions dont 21 ont des réponses fermées. Toutes les réponses ont été analysées de manière confidentielle. Les coordonnées ont été demandées aux personnes candidates uniquement dans le but de fusionner les bases de données avec celles reçues de l'Ordre et de s'assurer de l'exactitude des renseignements à des fins uniquement d'analyse.

2.2 Administration du questionnaire

Le questionnaire a été envoyé le 10 février 2023 aux 2904 personnes candidates. La période de collecte de renseignements a été de deux semaines, prolongée de trois jours.

¹ Un extrait du questionnaire se trouve en annexe, à la page 13

2.3 Analyse des résultats

Parmi les 2904 personnes candidates présentes à l'examen professionnel, 67 % ont répondu au questionnaire du bureau du commissaire (n=1948). Après s'être assuré de la saisie des renseignements par les personnes candidates ayant répondu et supprimé les doublons ainsi que les questionnaires incomplets, 9 % des questionnaires ont dû être exclus de l'analyse.

C'est donc un total de 1774 questionnaires de personnes candidates qui ont été analysés² pour le volet concernant l'appréciation de certains éléments de l'examen (Q.5), ce qui représente 61 % des personnes candidates présentes à l'examen. Ce taux de personnes candidates et la taille de l'échantillonnage en général ont été jugés suffisants pour effectuer l'analyse.

Le profil des personnes candidates ayant répondu au questionnaire a par la suite été analysé afin de s'assurer qu'il était représentatif de l'ensemble des personnes candidates présentes à l'examen.

- La proportion des personnes candidates issues des différents parcours de formation était très similaire entre les répondants et l'ensemble des personnes candidates présentes à l'examen (Tableau 1, annexe 2).
- La proportion de personnes ayant réussi l'examen est très légèrement inférieure chez les répondants que pour l'ensemble des personnes candidates présentes à l'examen, et ce, pour chacun des parcours de formation (Tableau 2, annexe 2).
- La proportion de répondants ayant effectué un externat et/ou ayant travaillé en tant que CEPI avant de se présenter à l'examen professionnel, est représentative de l'ensemble des personnes candidates présentes à l'examen (Tableau 3, annexe 2).
- Le taux de réussite à l'examen pour les répondants était similaire à celui de l'ensemble des personnes candidates présentes à l'examen, que ce soit pour une première tentative ou une reprise (Tableau 4, annexe 2).

À la lumière de ces comparaisons, l'échantillonnage des personnes candidates ayant répondu au questionnaire et qui sera analysé (« répondants ») est relativement similaire à la répartition des profils de l'ensemble des personnes candidates présentes à l'examen. Eu égard à la taille de l'échantillon des répondants, l'analyse des résultats et les constats en découlant sont considérés représentatifs.

² Pour alléger le texte, les personnes candidates ayant répondu au questionnaire et qui font l'objet de la présente analyse seront nommées « répondants » dans ce document.

3 PROFIL DES RÉPONDANTS

3.1 Résultats à l'examen selon le parcours de formation

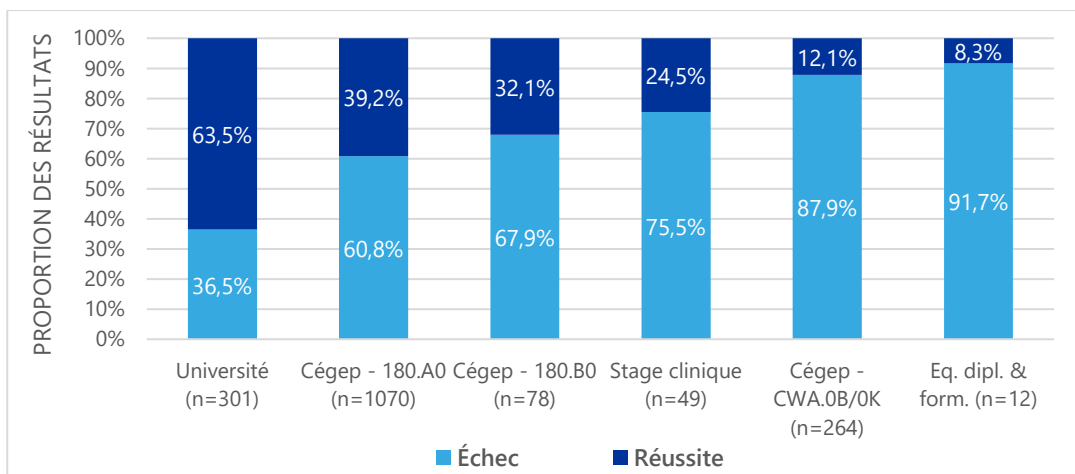
Les institutions académiques et les milieux cliniques dans lesquels les répondants ont effectué leur parcours de formation et qui seront ciblés dans ce sommaire se répartissent comme suit :

- 7 universités dont 1 offre à la fois une maîtrise et le bac donnant ouverture au permis d'exercer la profession ;
- 49 cégeps dont :
 - 8 offrent à la fois les programmes de DEC destinés aux auxiliaires (180.B0) et le DEC (180.A0),
 - 7 offrent à la fois les programmes AEC (CWA.0B/0K) et DEC (180.A0),
 - 2 offrent les 3 programmes : DEC 180.A0 et 180.B0 et l'AEC (CWA.0B/0K),
 - 32 offrent uniquement le programme de DEC 180.A0 ;
- 15 milieux cliniques dans le cadre des programmes imposés pour certaines personnes candidates hors Québec.

Parmi les 1774 répondants, 680 (38 %) ont réussi l'examen professionnel.

Nonobstant le faible échantillonnage chez les répondants issus du parcours de l'équivalence de diplôme et de formation, la Figure 1 ci-dessous illustre que le parcours de formation a eu une incidence sur le taux de réussite à l'examen. Les répondants en provenance des programmes universitaires ont un taux de réussite supérieur à ceux en provenance des programmes collégiaux | par ordre décroissant de taux de réussite : DEC, DEC pour les auxiliaires, AEC.

Figure 1 : Répartition des résultats à l'examen professionnel des répondants (classée par ordre croissant de la proportion d'échecs), selon les parcours de formation

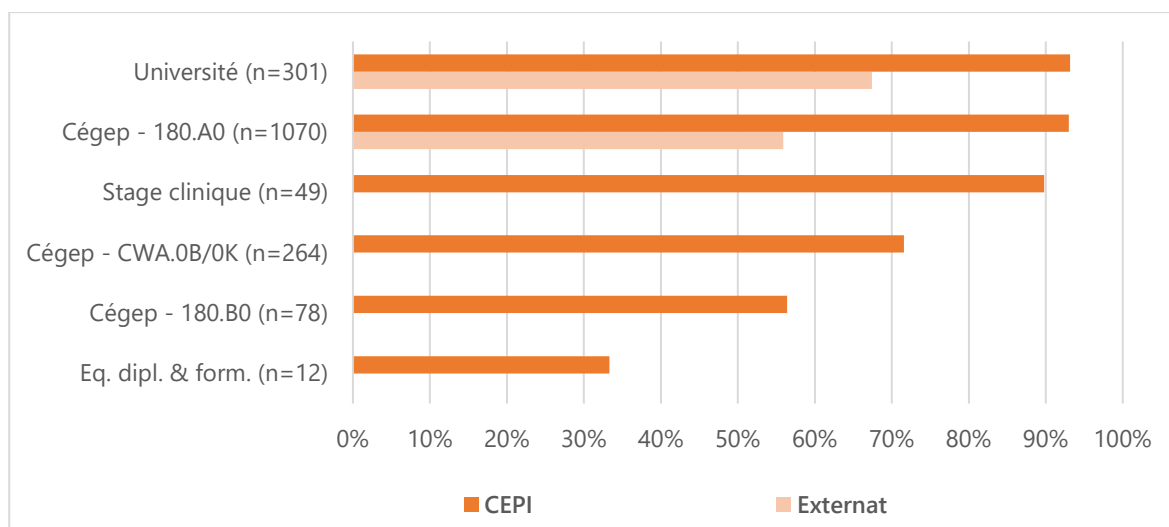


3.2 Externat et travail en tant que CEPI

Tel qu'illustré à la Figure 2 ci-dessous, parmi l'ensemble des répondants, plus de 90 % provenant des programmes de formation collégiale (180.A0) et universitaire travaillaient en tant que CEPI avant de se présenter à l'examen professionnel. Les personnes candidates hors Québec ayant effectué une formation d'appoint (AEC) ou ayant réalisé un stage clinique ont travaillé en tant que CEPI dans 72 % et 90 % des cas respectivement. Une plus faible proportion de répondants provenant du programme de DEC destiné aux infirmiers(ères) auxiliaires (180.B0) ont travaillé en tant que CEPI (56 %).

L'externat a été effectué par plus de 50 % des répondants en provenance des programmes de formation universitaire (70 %) et collégiale 180.A0 (56 %). Ceci corrobore le fait que les externats sont principalement destinés aux étudiants inscrits dans des programmes de formation initiale alors que l'accès au travail en tant que CEPI permet d'accueillir des personnes candidates ayant terminé leur parcours de formation (diplômés du Québec ou personnes ayant obtenu leur équivalence).

Figure 2 : Selon le parcours de formation, répartition (classée par ordre décroissant) des répondants ayant effectué un externat et ayant travaillé en tant que CEPI avant de se présenter à l'examen professionnel



4 APPRÉCIATION DE L'EXAMEN

4.1 Énoncés des questions et méthode d'analyse

Cette section concerne principalement l'analyse de la question 5 du questionnaire, obligatoire à compléter. Les données recueillies ont été arrimées aux données des profils des répondants notamment avec le résultat obtenu à l'examen de septembre, l'établissement de provenance, la catégorie de candidats.

La question 5 contient les énoncés suivants dont les choix de réponses sont « oui » ou « non » :

En ce qui concerne l'examen professionnel de l'Ordre de la séance du 26 septembre 2022 :

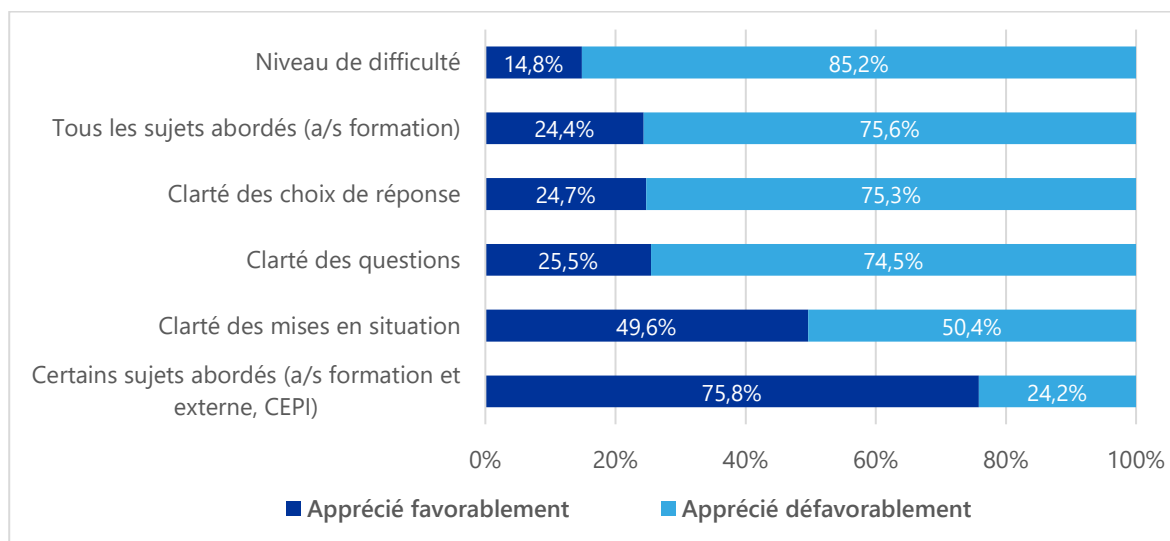
- Les mises en situation étaient claires ;
- Les questions étaient claires ;
- Les choix de réponse étaient clairs ;
- Tous les sujets abordés à l'examen ont été vus dans le cadre de votre programme d'études (dans les cours, les laboratoires ou les stages) ;
- Certains sujets abordés à l'examen ont été vus dans le cadre de votre programme d'études et d'autres sujets ont été vus dans le cadre de votre travail (externe ou CEPI) ;
- Le niveau de difficulté de l'examen était acceptable.

4.2 Appréciation générale des éléments de l'examen

De façon générale et tel que représenté à la Figure 3, les éléments de l'examen ont été *appréciés défavorablement* par une grande majorité des répondants.

- Plus de 85 % des répondants ont considéré défavorablement le niveau de difficulté de l'examen ;
- 75 % des répondants ont jugé défavorablement la clarté des questions et la clarté des choix de réponse ;
- La clarté des mises en situation a été appréciée défavorablement dans 50 % des cas ;
- Environ 75 % des répondants mentionnent que tous les sujets abordés à l'examen n'ont pas été vus dans le cadre de leur programme de formation. Et une proportion équivalente de répondants a mentionné que certains sujets abordés à l'examen ont été vus dans le cadre du programme d'études et d'autres sujets ont été vus dans le cadre de leur travail. Ce qui corrobore le fait que dans une formation professionnelle, le programme académique soit complémentaire à une expérience professionnelle durant le cursus de formation.

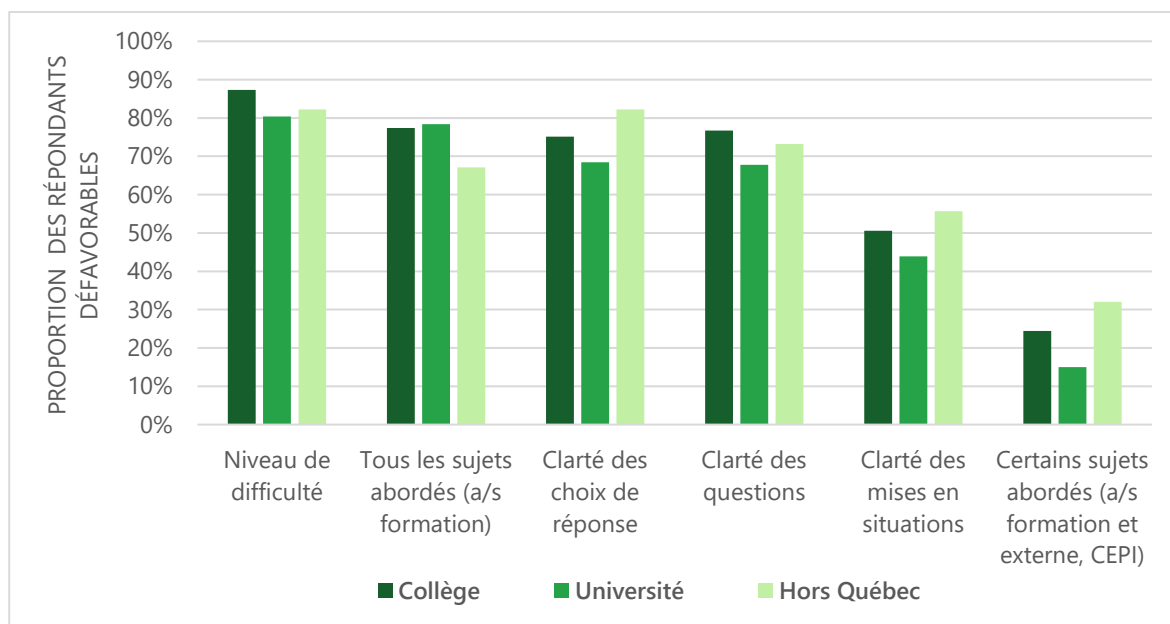
Figure 3 : Répartition de l'appréciation des éléments de l'examen par l'ensemble des répondants



Par ailleurs, le parcours de formation des répondants n'a pas eu d'impact notable sur les taux d'appréciation des éléments de l'examen, tel qu'illustré par des comportements de réponses relativement similaires illustrés à la Figure 4.

Les répondants issus des différents programmes de formation collégiale (DEC 180.A0 et 180.B0) et universitaire ainsi que les répondants hors Québec (AEC CWA.0B/0K et équivalence de diplôme et de formation) ont eu une appréciation comparable de l'examen, que ce soit quant à la clarté des questions, la clarté des énoncés, la clarté des mises en situation ainsi qu'à son degré de difficulté.

Figure 4 : Répartition de l'ensemble des répondants selon leur parcours de formation ayant *apprécié défavorablement* les éléments de l'examen



4.3 Corrélation entre l'appréciation et le degré de réussite de l'examen selon le parcours de formation

Parmi les répondants ayant apprécié défavorablement les éléments de clarté et de difficulté de l'examen, la répartition des réussites et des échecs a été analysée pour chaque parcours de formation afin d'examiner de manière plus précise la corrélation entre l'appréciation de l'examen et sa réussite.

L'ensemble des graphiques représentés à la Figure 5 mettent en évidence les constats suivants :

- De manière peu surprenante, une proportion plus importante de répondants ayant jugé défavorablement les éléments de clarté et de difficulté de l'examen se trouvaient en situation d'échec. Cette observation est particulièrement évidente chez les répondants hors Québec et issus du collégial ;
- Cependant, une proportion non négligeable de répondants ayant réussi l'examen a également une appréciation défavorable. Ce constat est particulièrement évident chez les répondants universitaires ayant évalué tout aussi défavorablement l'examen alors que leur taux de réussite était supérieur à celui des répondants provenant des autres parcours de formation ;
- Ces constats sont similaires pour tous les éléments de l'examen visés par l'analyse.

Ces constats tendent à démontrer que l'appréciation défavorable de la clarté des questions, des énoncés et des mises en situation ainsi que du niveau de difficulté de l'examen a été généralisée à l'ensemble des répondants et ne s'est donc pas limitée à la population ayant échoué.

Figure 5 : Selon le parcours de formation, proportion de répondants ayant réussi et échoué l'examen avec une *appréciation défavorable* des éléments de clarté de l'examen ainsi que de son niveau de difficulté



Un raffinement de l'analyse a été effectué parmi les répondants hors Québec (n=325) afin d'évaluer si une dépréciation des éléments de l'examen pouvait être influencée par le parcours de formation c'est-à-dire les répondants provenant des équivalences de diplôme et de formation (n=12), les répondants ayant réalisé un stage clinique (n=49) et ceux ayant obtenu une AEC (n=264).

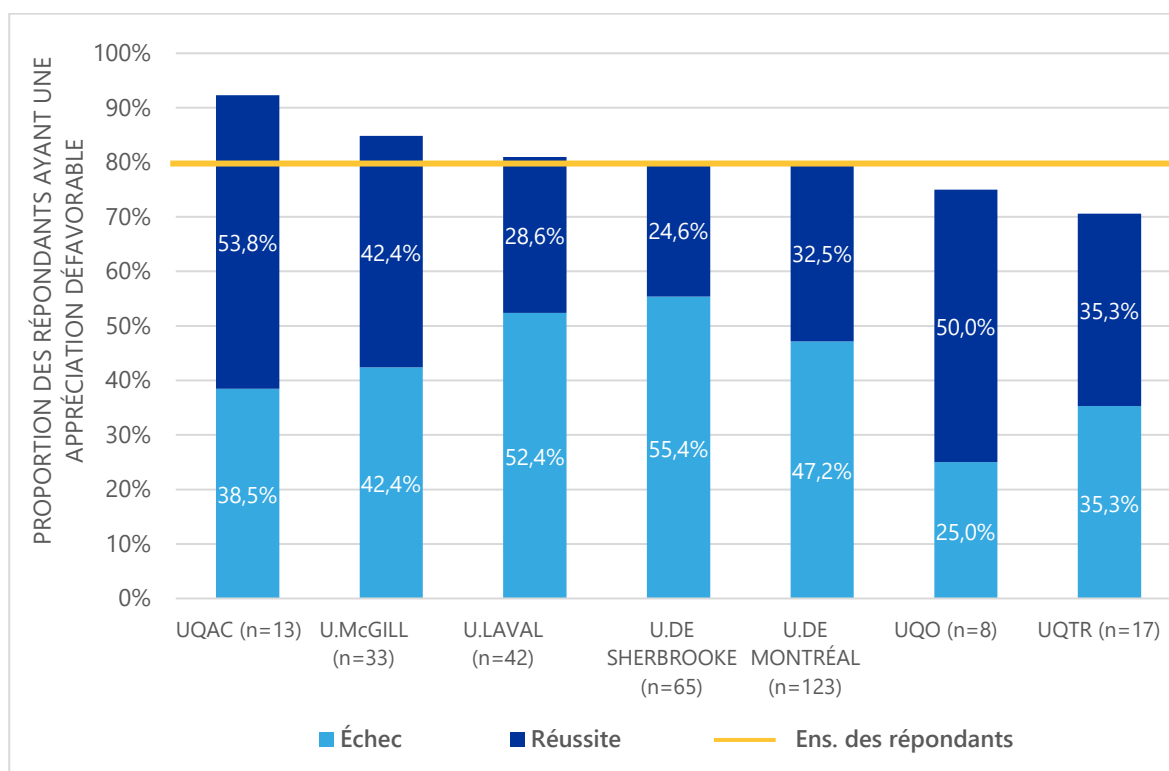
Sous toute réserve d'un échantillonnage disparate, les constats tendent à démontrer que l'appréciation défavorable de tous les éléments de l'examen a été généralisée à l'ensemble des répondants sans distinction de leur parcours de formation et d'admission. La dépréciation générale ne s'est pas limitée à ceux ayant le plus échoué.

4.4 Corrélation entre l'appréciation de la difficulté de l'examen et sa réussite, selon les établissements d'enseignement

Parmi les répondants ayant apprécié défavorablement le niveau de difficulté de l'examen, la répartition des réussites et des échecs a été examinée en fonction des établissements d'enseignement visés par cette analyse (Figure 6).

Au sein des 7 universités, dont une offre à la fois une maîtrise et le baccalauréat donnant accès à l'examen professionnel, aucune distinction n'a été mise en évidence entre les institutions concernant l'appréciation défavorable du niveau de difficulté de l'examen qui se situe autour de 80 %. Aucune différence notable n'a aussi été observée entre les institutions quant aux proportions des répondants ayant réussi ou échoué. Dans l'ensemble, il n'y a donc pas d'évidence de liens entre les résultats obtenus à l'examen et l'appréciation de sa difficulté et ce, peu importe l'institution.

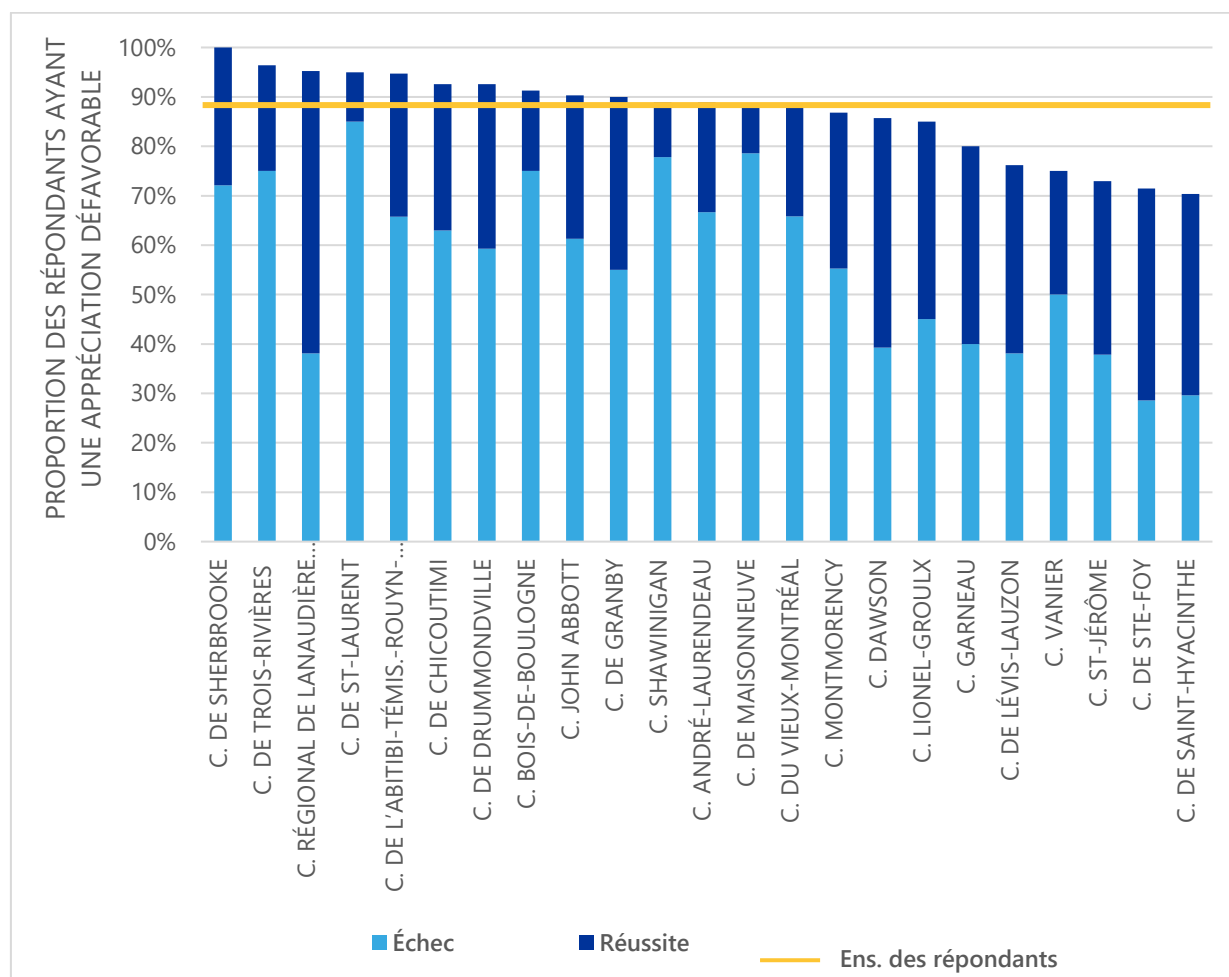
Figure 6 : Par institution universitaire, proportion de répondants ayant réussi et échoué l'examen avec une *appréciation défavorable* du niveau de difficulté de celui-ci



Cette dernière observation est valable pour les établissements d'enseignement collégial offrant le programme de DEC (180.A0) avec un taux d'appréciation défavorable de plus de 85 %, telle qu'illustré à la Figure 7 et qui présente les données des 23 cégeps ayant plus de 20 répondants.

Sans être notable, l'analyse peut tendre à mettre en évidence que le taux d'échec est plus élevé dans les institutions dont les répondants ont apprécié plus défavorablement le niveau de difficulté de l'examen, par exemple le Cégep de Sherbrooke comparativement à celui de Saint-Hyacinthe.

Figure 7 : Par établissement d'enseignement collégial offrant le programme de DEC (180.A0) et ayant plus de 20 répondants, proportion de répondants ayant réussi et échoué l'examen avec une *appréciation défavorable* du niveau de difficulté de celui-ci



Concernant les cégeps qui offrent à la fois les programmes de DEC (180.A0, 180.B0) et l'AEC (CWA.0B/0K), une analyse similaire a été réalisée. Les tendances et comportements se sont avérés similaires.

4.5 Conclusions

- Une très forte majorité (85 %) des répondants ont considéré défavorablement le niveau de difficulté de l'examen du 22 septembre 2022. Trois quarts des répondants ont mentionné que les questions et les choix de réponses de l'examen n'étaient pas clairs ;
- Les répondants issus des différents programmes de formation initiale au niveau collégial (180.A0, 180.B0) et universitaire ainsi que les répondants ayant obtenu une AEC ont eu une appréciation comparable de l'examen, que ce soit quant à son degré de difficulté tout autant qu'à la clarté des questions et des énoncés ;
 - Fait notable, les répondants universitaires ont évalué tout aussi défavorablement l'examen alors que leur taux de réussite était supérieur à celui des répondants provenant des autres parcours de formation ;
 - Ces constats tendent à démontrer que l'appréciation défavorable de l'examen a été généralisée à l'ensemble des répondants et ne s'est donc pas limitée à la population ayant échoué ;
 - Finalement, l'établissement d'enseignement des répondants ne semble pas avoir d'influence notable sur l'appréciation des éléments de l'examen.

Cette analyse nous amène donc à croire que la grande majorité des répondants, y compris ceux ayant très bien réussi, ont décelé des lacunes appréciables à l'examen de septembre 2022. Cela pose un risque de perte de crédibilité et de confiance des personnes candidates envers l'examen d'admission à la profession. Par ailleurs, cette analyse renforce les conclusions de l'expert mandaté par le commissaire à l'effet que l'examen de septembre 2022 comportait des enjeux qui affectait sa validité et diminuait sa fiabilité.

ANNEXES

Annexe 1 : Extrait du questionnaire standardisé

Candidats - Examen de l'OIIQ - séance du 26 septembre 2022

À la suite des résultats de l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) à sa séance du mois de septembre 2022, le bureau du Commissaire à l'admission aux professions a décidé de lancer une vérification sur la situation. La vérification porte sur l'examen en tant que tel, de même que sur la formation et la préparation à l'examen des personnes candidates.

Ce questionnaire vise à recueillir des informations concernant la formation et la préparation des candidats qui se sont présentés à l'examen de l'OIIQ de la séance du 26 septembre 2022.

Le questionnaire a été bâti de sorte qu'il s'adapte aux réponses cochées par le répondant. Ainsi, en fonction des réponses cochées, il se peut qu'une section ou qu'un certain nombre de questions ne vous soient pas proposées parce qu'elles ne s'appliquent pas à votre réalité. Cela implique qu'il se peut que vous n'ayez pas à répondre à l'ensemble des questions contenues dans ce questionnaire.

Veuillez prendre note que vos réponses demeureront confidentielles, au seul usage de l'équipe d'enquête.

Nous aimerions recevoir vos réponses au plus tard le vendredi 24 février 2023.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec le bureau du Commissaire à l'admission aux professions : commissaire@opq.gouv.qc.ca

1. Vos coordonnées *

Nom	
Prénom	
Adresse courriel	

2. Veuillez sélectionner le dernier diplôme obtenu vous ayant permis de vous inscrire à l'examen professionnel de l'OIIQ : *

- ☐ DEC en soins infirmiers
- ☐ Baccalauréat en sciences infirmières
- ☐ AEC « Intégration à la profession infirmière » (programme de formation d'appoint pour les personnes formées à l'étranger)
- ☐ Autre (précisez)

[...]

5. En ce qui concerne l'examen professionnel de l'OIIQ de la séance du 26 septembre 2022 : *

	Oui	Non
Les mises en situation étaient claires	☐	☐
Les questions étaient claires	☐	☐
Les choix de réponse étaient clairs	☐	☐
Tous les sujets abordés à l'examen ont été vus dans le cadre de votre programme d'études (dans les cours, les laboratoires ou les stages)	☐	☐
Certains sujets abordés à l'examen ont été vus dans le cadre de votre programme d'études et d'autres sujets ont été vus dans le cadre de votre travail (externe ou CEPI)	☐	☐
Le niveau de difficulté de l'examen était acceptable	☐	☐

[...]

22. Au cours de vos études, avez-vous travaillé comme externe? *

☐ oui

☐ non

[...]

24. Avant de vous présenter à la séance d'examen du 26 septembre 2022, travailliez-vous comme CEPI? *

☐ oui

☐ non

[...]

Annexe 2 : Représentativité des répondants comparativement à l'ensemble des personnes candidates

Tableau 1 : Répartition des parcours de formation des répondants comparativement aux candidats présents à l'examen

	Candidats à l'examen	Candidats répondants
Cégep - DEC pour auxiliaire (prog. 180.B0)	3,8 %	4,4 %
Cégep - DEC (prog. 180.A0)	62,1 %	60,3 %
Hors Québec	14,9 %	18,3 %
Équivalence de diplôme et de formation	0,7 %	0,7 %
Formation d'appoint prescrite – AEC (CWA.0B/0K)	12,0 %	14,9 %
Stage en milieu clinique prescrit	2,2 %	2,8 %
Université	19,2 %	17 %
Maîtrise	0,3 %	0,5 %
Bac	18,9 %	16,5 %
TOTAL (n)	2904	1774

Tableau 2 : Selon le parcours de formation, répartition des taux de réussite à l'examen professionnel des répondants comparativement aux candidats présents à l'examen

	Candidats à l'examen	Candidats répondants
Cégep - DEC pour auxiliaire (prog. 180.B0)	34,5 %	32,1 %
Cégep – DEC (prog. 180 A0)	45,8 %	39,2 %
Hors Québec (toute provenance)	15,3 %	13,8 %
Université	69,2 %	63,5 %

Tableau 3 : Selon le parcours de formation, répartition des répondants comparativement aux candidats présents à l'examen ayant effectué un externat et/ou ayant travaillé en tant que CEPI

	Externat		CEPI	
	Candidats à l'examen	Candidats répondants	Candidats à l'examen	Candidats répondants
Cégep – DEC pour Auxiliaire	-	-	54,5 %	56,4 %
Cégep - DEC	52,5 %	55,9 %	92,6 %	93 %
Hors Québec (toute provenance)	-	-	68,8 %	72,9 %
Université	68,7 %	67,4 %	94,1 %	93,4 %
TOTAL	45,8 %	45,2 %	87,9 %	87,8 %

Tableau 4 : Répartition du taux de réussite des répondants comparativement aux candidats présents à l'examen en fonction du nombre de reprises à l'examen professionnel

	Candidats à l'examen	Candidats répondants
Réussite 1 ^{re} fois	1222 (92,8 %)	638 (93,8 %)
Réussite 2 ^e fois (reprise 1)	53 (4 %)	23 (3,4 %)
Réussite 3 ^e fois (reprise 2)	40 (3 %)	18 (2,6 %)
Réussite 4 ^e fois (reprise 3)	2 (0,2 %)	1 (0,1 %)
Réussite 5 ^e fois (reprise 4)	-	-
TOTAL DE RÉUSSITE (n)	1317	680

